

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

TABLEAU DES PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS & LIMITES
Hospitalisation médicale et chirurgicale	
Remboursement du séjour en chambre semi-privée dans un Hôpital ou Clinique privée	100%
Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires	100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires
Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux	100%
Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux	100%
Frais de médecins et de thérapies	100%
Frais pour salle d'opération et d'anesthésie	100%
Soins intensifs, Thérapies intensives	100%
Soins coronariens et unité de soins	100%
Radiologies et tests de laboratoires	100%
Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération	100%
Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	100%
Médecine ambulatoire courante	
Opérations chirurgicales en ambulatoire	80%
Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes	100% max 200 CHF par visite
Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)	80%
Radiologies et tests de laboratoires	80% pré approbation requise
Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)	80% pré approbation requise
Traitement du Cancer et Oncologie	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	80%
Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	80%
Traitements et dialyses rénales	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	80%
Hospice et soins Palliatifs	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	80%

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 300'000 CHF, par bénéficiaire.

BENEFITS	REFUND & LIMITS
Prestations supplémentaires	
Conditions chroniques préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie
Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 par année
Thérapie de remplacement d'hormone	80%
Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)	100%
Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre	100%
Médecine Préventive	
Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription	Non couvert
Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections, après 12 mois d'affiliation	100%, jusqu'à CHF 200 par année
Médecine Alternative	
Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie	Non couvert
Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise	Non couvert
Maternité	
Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)	Non couvert
Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)	Non couvert
Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)	Non couvert
Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)	Non couvert
Optique	
Consultations, visites & soins ophtalmologiques	Non couvert
Monture de lunettes, verres, lentilles	Non couvert
Dentaire	
Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux) et prothèses dentaires	Non couvert
Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)	Non couvert
Traitement dentaire d'urgence suite à un accident	100%, jusqu'à CHF 300'000
Assurance vie	
Capital décès d'un montant maximun	CHF 10'000
Évacuation sanitaire et rapatriement	
Évacuation médicale	100%
Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture	100%, jusqu'à 30 jours par année
Billet d'avion retour pour le pays de résidence	100%
Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle	100%
Rapatriement de la dépouille mortelle	100%, jusqu'à CHF 300
L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place	100%, jusqu'à CHF 1'000
Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent	100%, jusqu'à CHF 40'000
Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)	100%
Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 300'000 CHF, par bénéficiaire	